

L'inspection du poisson est faite en conformité des lois fédérales et provinciales par les inspecteurs provinciaux qui sont, pour les fins de l'exportation, investis de pouvoirs supplémentaires par le gouvernement fédéral.

Le ministère fait aussi œuvre de vulgarisation auprès des pêcheurs et des producteurs, auxquels il enseigne comment obtenir par les méthodes modernes d'apprêt du poisson des produits de haute qualité. La nouvelle École d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière assure aux pêcheurs de tout âge des cours théoriques et pratiques, alors que l'École supérieure des pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière forme des techniciens par un cours de quatre ans. Le Service socio-économique de cette institution encourage les associations coopératives de pêcheurs. Le crédit maritime permet aux pêcheurs d'obtenir, des syndicats de crédit, des prêts pour l'achat de bateaux et d'engins de pêche. Le ministère adhère à l'entente fédérale-provinciale concernant la construction de petits chalutiers et de palangriers dont il assume le coût, qui est remboursable en une période de cinq ans.

Le ministère encourage le commerce du poisson par des campagnes de publicité dans les journaux et les magazines, des démonstrations culinaires, des films instructifs et la distribution gratuite de recettes et de brochures publicitaires, ainsi que par des expositions aux foires.

La Station biologique de Grande-Rivière et deux sous-stations de la côte Nord et des Îles-de-la-Madeleine s'occupent de recherches hydrographiques dans le golfe Saint-Laurent et de la localisation de nouveaux lieux de pêche; elles font aussi des expériences de toutes sortes sur la biologie du poisson de mer. Ces recherches ont fait adopter de nouveaux genres de bateaux de pêche, recommandés aux pêcheurs. Le ministère possède aussi un laboratoire de limnologie dans la ville de Québec pour l'étude de la biologie des poissons d'eau douce du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires.

*Pêcheries intérieures.*—La Division de la chasse et de la pêche a juridiction sur les eaux intérieures. Elle a un effectif de 300 gardes-pêche et gardes-chasse de plein temps. Il faut une licence pour pratiquer la pêche et la chasse sportives, et les recettes sont consacrées à l'amélioration des conditions de pêche et de chasse.

Cinq établissements de pisciculture sont maintenus à des endroits appropriés de la province: Saint-Faustin, Lachine, Baldwin's-Mills, Tadoussac et Gaspé. Ces établissements distribuent des sujets jeunes et adultes de truite mouchetée, de saumon de l'Atlantique et de truite grise.

Le ministère administre cinq parcs ou réserves où, à l'exception du parc Mont-Orford, la pêche est excellente. Les parcs de Gaspé et des Laurentides sont renommés pour leur pêche à la truite. La réserve de Chibougamau et le parc de la Vérendrye, situés sur le haut des terres, sont des plus propices aux excursions en canot à la poursuite du doré, du brochet et de la truite grise ou mouchetée. Quatre rivières à saumon, toutes sous la juridiction de la Division de la chasse et de la pêche, sont ouvertes aux pêcheurs à la ligne: la Romaine, la Saint-Jean, la petite Cascapédia et la Matane.

Le ministère coopère avec les sportifs par l'intermédiaire d'un comité mixte, formé de fonctionnaires du ministère et des directeurs des grandes associations de pêche et de chasse. Le comité s'occupe du maintien de conditions de pêche et de chasse satisfaisantes et d'autres problèmes tenant aux changements continuels des conditions de la vie moderne et à leurs répercussions sur la faune sauvage de la province.